# 2011

Méthodologie de diagnostic de réseaux de haies à préserver en priorité

A l'échelle d'une commune ou d'une communauté de communes













Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

### Introduction à la méthodologie de diagnostic du réseau de haies à préserver en priorité

Dans le cadre du contrat Nature et Paysages signé par le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher en réponse au plan biodiversité du Conseil régional et dans l'optique de participer aux orientations apportées au SCoT, le Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a élaboré et testé sur des territoires pilotes une méthodologie de diagnostic du réseau de haies à préserver en priorité. Ce document se veut à la fois simple et complet afin de permettre une mise en place sur le terrain rapide et efficace. Il se compose de plusieurs parties :

- L'organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité (fiches techniques),
- L'organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité adapté pour le monde agricole,
- La caractérisation de l'influence de la haie sur le réchauffement climatique,
- Les critères pour la détermination du degré de priorité (fiches explicatives),
- Le phasage de la mise en place de la méthodologie sur un territoire,
- Le protocole de mise en place de la méthodologie sur le territoire,
- Le recensement des haies à préserver (fiches terrain),
- Des fiches exemples avec des cas concrets.

Ce document vient en appui d'une volonté locale de classement du bocage. Son utilisation pourra être justifiée notamment lors de la révision de certains documents d'urbanisme comme les PLU. La mise en place d'une procédure de classement des haies au sein d'une commune est un processus qui demande beaucoup de patience et d'ouverture d'esprit. Il est nécessaire de prouver l'intérêt du bocage ; ses nombreux atouts en font un allié de taille pour l'agriculteur mais aussi pour l'habitant. Autrefois, il permettait à l'éleveur bourbonnais de parquer ses animaux. Les chemins bordés de haies facilitaient le déplacement des troupeaux. Aujourd'hui, dans une conjoncture où l'éleveur se transforme en céréalier et où la mécanisation est omniprésente, son utilité est quelque peu contestée mais la haie ne demeure pas moins indispensable dans l'équilibre écologique, paysager et environnemental actuel. Cependant, un problème majeur subsiste : ses avantages ne sont pas encore assez connus. Il serait envisageable d'enseigner dans des structures scolaires agricoles les bienfaits du bocage pour la profession afin de changer progressivement les mentalités. D'ores et déjà on observe grâce à l'impact de la Mission Haie Auvergne des actions de replantation de la haie mais aussi de formation de personnes référentes sur les territoires qui pourront être autant de relais dans l'utilisation de ce document.

Cette méthodologie a été élaborée conjointement avec la Mission Haie Auvergne et des acteurs locaux sur les territoires pilotes (Mme Gaumet et Melle Laurent de la communauté de communes du Pays de Marcillat, Mme Simonet et Mme Rouyat de la communauté de communes du Pays d'Huriel). Le projet a été testé sur le terrain et a également été soumis à avis auprès :

- des services du Conseil général de l'Allier (CG03),
- des communautés de communes du Pays de Marcillat et du Pays d'Huriel,
- du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de l'Allier (CAUE 03),
- du conservatoire des espaces naturels de l'Allier (CEN),
- de M.Tabutin, conseiller général et premier maire du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher a avoir classé le bocage de sa commune.

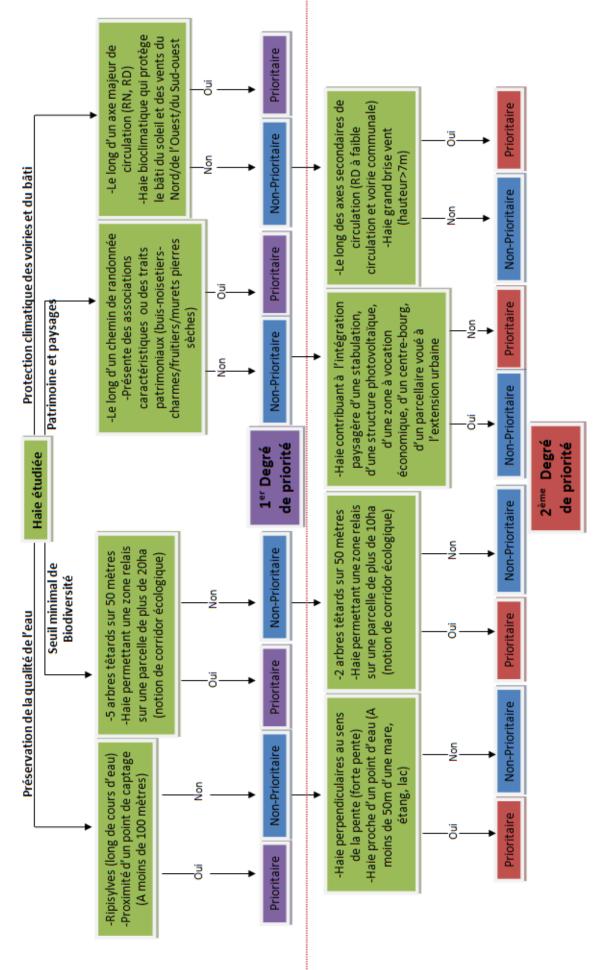
Ce document intervient en aide à la décision et comme outil opérationnel de diagnostic au sein des communes ou communautés de communes. Il se caractérise par le choix d'un degré de priorité (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>) pour chacun des thèmes (Préservation de la qualité de l'eau, Seuil minimal de biodiversité, Patrimoine et paysages, Protection climatique des voiries et du bâti) selon l'enjeu qu'il représente pour chaque commune. Le 1<sup>er</sup> degré concerne les haies jugées indispensables, le 2<sup>ème</sup> les haies jugées

très importantes et enfin le  $3^{\text{ème}}$  les haies jugées importantes. Si une commune s'engage dans une phase de classement de son bocage, elle devra nécessairement et au minimum adopter un  $1^{\text{er}}$  degré de priorité pour chacun des thèmes. Si un thème lui parait prioritaire et répond à un enjeu important sur la localité, elle se devra d'adopter un degré de priorité de rang inférieur sur ce thème ( $2^{\text{ème}}$  ou  $3^{\text{ème}}$  degré).

Si vous rencontrez des difficultés lors de l'utilisation de la méthodologie vous pouvez contacter : Pays de la vallée de Montluçon et du Cher, 67 ter boulevard de Courtais 03100 Montluçon

Téléphone : 04-70-05-70-70

Organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité (Fiche technique n°1)



Prioritaire -Haie brise vent (hauteur>2m) pour la protection des zones bâtis Non-Prioritaire Protection climatique des voiries et du bâti Prioritaire -Haie contribuant à l'intégration paysagère d'un bâtiment Patrimoine et paysages Non-Prioritaire Non 3ème Degré de priorité Autre haie Haie étudiée -Haie permettant une zone relais sur une parcelle de plus de 5ha (notion de corridor écologique) -1 arbre têtard sur 100 mètres Non-Prioritaire Seuil minimal de Biodiversité S Préservation de la qualité de l'eau Prioritaire Non-Prioritaire -Haie perpendiculaires au sens d'eau (A moins de 200m d'une -Haie à proximité d'un point de la pente (faible pente) mare, étang, lac) Prioritaire

Organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité (Fiche technique n°2)

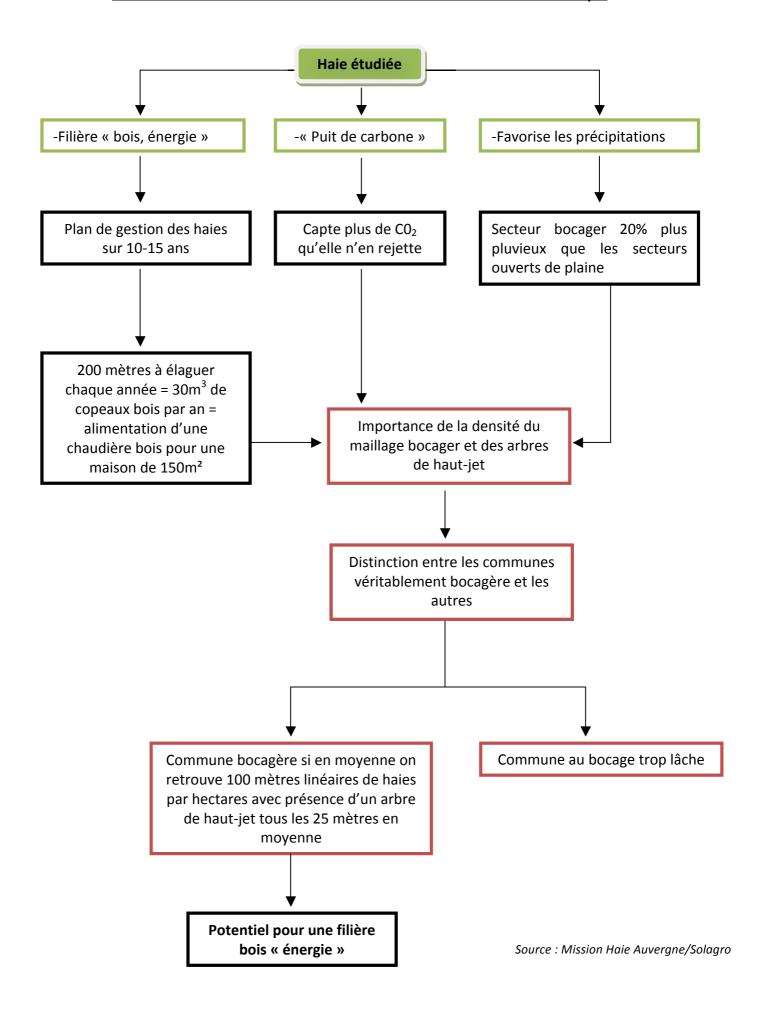
le corps de ferme et la cours des -Haie bioclimatique qui protège vents du Nord/de l'Ouest/du Prioritaire Sud-ouest hauteur>7m) pour la protection Prioritaire des troupeaux et des cultures Protection climatique du bâti et des surfaces agricoles -Haie grand brise vent Non-Prioritaire Non-Prioritaire Prioritaire Prioritaire -Haie contribuant à l'intégration Patrimoine et paysage d'une structure photovoltaïque paysagère d'une stabulation, Non-Prioritaire O. Non-Prioritaire 2<sup>ème</sup> Degré de priorité de priorité 1er Degré Haie étudiée Non-Prioritaire l'ouverture avec en moyenne un -Exploitation avec un bocage au arbre de haut jet tous les 25 maillage qui a tendance à ş maillage fin avec en moyenne un Non-Prioritaire -Exploitation avec un bocage au Ressource en bois arbre de haut jet tous les 25 mètres Prioritaire Préservation de la qualité de l'eau mètres Prioritaire Non-Prioritaire -Haie proche d'un point d'eau (A -Haie perpendiculaires au sens moins de 50m d'une mare, de la pente (forte pente) Non-Prioritaire -Proximité d'un point de captage -Ripisylves (long de cours d'eau) étang, lac) (A moins de 100 mètres) Prioritaire Prioritaire

Organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité, appliqué au monde agricole

Prioritaire pour la protection des troupeaux -Haie brise vent (hauteur>2m) 5 et des cultures Non-Prioritaire Protection climatique du bâti et des surfaces agricoles Non Prioritaire -Haie contribuant à l'intégration OE. paysagère d'un corps de ferme Patrimoine et paysages Non-Prioritaire Š 3ème Degré de priorité Autre haie Haie étudiée -Exploitation avec un bocage au acheter des plaquettes dans un Non-Prioritaire maillage lâche et qui devra Ressource en bois projet de chaufferie bois Š Préservation de la qualité de l'eau Prioritaire Non-Prioritaire d'eau (A moins de 200m d'une -Haie perpendiculaires au sens -Haie à proximité d'un point de la pente (faible pente) Š mare, étang, lac) Prioritaire

Organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité, appliqué au monde agricole

# La caractérisation de l'influence de la haie sur le réchauffement climatique



# Les critères pour la détermination du degré de priorité (Fiches explicatives)

On soumet la haie à différents critères qui permettent de juger son intérêt et sa priorité en termes de classement. Quatre thèmes abordent la haie sous ses différents aspects et attestent des enjeux divers qu'elle peut représenter. La haie observée doit être continue et au minimum mesurer 50 mètres. Toutes les haies de la commune sont concernées même si une attention toute particulière sera accordée aux haies du domaine public, aux haies comportant plusieurs strates (Trame verte et bleue), aux haies interconnectées mais également aux haies présentant un fort potentiel en termes de ressources en bois. Par ailleurs différents degrés de priorité permettent d'apporter des politiques différentes concernant la protection de celles-ci.

### **Les Thèmes**

1 <sup>er</sup> thème	Préservation de la qualité de l'eau
2 <sup>ème</sup> thème	Seuil minimal de biodiversité
3 <sup>ème</sup> thème	Patrimoine et paysages
4 <sup>ème</sup> thème	Protection climatique des voiries et du bâti
Thème complémentaire	Ressource en bois et lutte contre le réchauffement climatique

# Les degrés de priorité :

1 <sup>er</sup> degré de priorité	Haies indispensables
2 <sup>ème</sup> degré de priorité	Haies très importantes
3 <sup>ème</sup> degré de priorité	Haies importantes

# 1<sup>er</sup> thème : Préservation de la qualité de l'eau :

# 1<sup>er</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies de ripisylves c'est-à-dire le long de cours d'eau pour leur rôle épurateur et dépollueur. Elles favorisent la vie aquatique en augmentant le taux d'oxygène dissous dans l'eau indispensable pour les poissons et en offrant abri et nourriture pour la faune aquatique. Elle constitue également un dernier rempart face à la propagation des nitrates et pesticides dans le cours d'eau. Elles sont donc indispensables dans une politique actuelle qui vise à préserver et à entretenir la qualité de nos cours d'eau.

(Source Mission Haie Auvergne)

-Les haies à proximité d'un point de captage (moins de 100 mètres) pour ces mêmes fonctions et dans le but de préserver la qualité des eaux souterraines et de surfaces.

# 2<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies perpendiculaires au sens d'une pente forte pour éviter un ruissellement et un écoulement des eaux trop important. Ces haies ralentissent l'écoulement des eaux et permettent une meilleure pénétration dans les sols. Elles contribuent à une meilleure régénération des nappes phréatiques. De plus on ajoute toujours un rôle dépollueur : les racines captent les nitrates et les pesticides excédentaires.

(Source Mission Haie Auvergne)

- Les haies proches d'un point d'eau (moins de 50 mètres d'une mare, d'un étang, d'un lac) pour éviter la contamination des eaux de ces réservoirs biologiques.

### 3<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies perpendiculaires au sens d'une pente faible pour éviter un ruissellement et un écoulement des eaux trop important. Ces haies ralentissent l'écoulement des eaux et permettent une meilleure pénétration dans les sols. Elles contribuent à une meilleure régénération des nappes phréatiques. De plus on ajoute toujours un rôle dépollueur : les racines captent les nitrates et les pesticides excédentaires.

(Source Mission Haie Auvergne)

- Les haies proches d'un point d'eau (moins de 200 mètres d'une mare, d'un étang, d'un lac) pour éviter la contamination des eaux de ces réservoirs biologiques.

# 2ème thème : Seuil minimal de biodiversité :

# 1<sup>er</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies présentant 5 arbres têtards sur 50 mètres. Ces haies sont particulièrement riches et sont parfois le dernier refuge de biodiversité en zones de grandes cultures intensives. Les arbres têtards composent également un facteur de biodiversité majeur puisqu'ils sont d'une part souvent âgés de plusieurs centaines d'années mais également car ils possèdent une cavité qui proposent un abri pour de nombreuses espèces (ex : chauve-souris) (Source Mission Haie Auvergne)

-Les haies permettant une zone relais pour les espèces dans la traversée d'une parcelle de plus de 20ha (cultures intensives...). Ces haies permettent la continuité des corridors écologiques.

# 2<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies présentant 2 arbres têtards sur 50 mètres. Ces haies sont particulièrement riches et sont parfois le dernier refuge de biodiversité en zones de grandes cultures intensives. Les arbres têtards composent également un facteur de biodiversité majeur puisqu'ils sont d'une part souvent âgés de plusieurs centaines d'années mais également car ils possèdent une cavité qui proposent un abri pour de nombreuses espèces (ex : chauve-souris) (Source Mission Haie Auvergne)

-Les haies permettant une zone relais pour les espèces dans la traversée d'une grande parcelle de plus de 10ha. Ces haies permettent la continuité des corridors écologiques.

# 3<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies présentant 5 arbres têtards sur 50 mètres. Ces haies sont particulièrement riches et sont parfois le dernier refuge de biodiversité en zones de grandes cultures intensives. Les arbres têtards composent également un facteur de biodiversité majeur puisqu'ils sont d'une part souvent âgés de plusieurs centaines d'années mais également car ils possèdent une cavité qui proposent un abri pour de nombreuses espèces (ex : chauve-souris)

(Source Mission Haie Auvergne)

-Les haies permettant une zone relais pour les espèces dans la traversée d'une parcelle de plus de 5ha. Ces haies permettent la continuité des corridors écologiques.

# 3ème thème : Patrimoine et paysages :

# 1<sup>er</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies le long des chemins de randonnée dans une optique touristique et paysagère.

-Les haies présentant des associations floristiques (Buis, Houx, Charmes, Noisetiers) ou des traits caractéristiques patrimoniaux comme les murets de pierres sèches en soubassements, les arbres fruitiers.

# 2<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies favorisant l'intégration paysagère d'une stabulation, d'une structure photovoltaïque, d'une zone à vocation économique, d'un centre bourg ou d'un parcellaire voué à l'extension urbaine dans une volonté d'intégration du bâti dans la trame paysagère mais aussi de renforcement de l'identité locale.

# 3<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies favorisant l'intégration paysagère d'un bâtiment.

# 4ème : Protection climatique des voiries et du bâti :

# 1<sup>er</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies le long des axes majeurs de circulation (Routes nationales, routes départementales) afin d'éviter la formation de congères.

-Les haies bioclimatiques qui protègent le bâti des vents du Nord et du Sud-ouest mais aussi du soleil. (Source : Grille CRPF-CG03)

# 2<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies le long des axes secondaires de circulation (Routes départementales à faible circulation, voirie communale) afin d'éviter la formation de congères.

-Les haies « grand brise-vent » dont la hauteur est supérieur à 7 mètres dans le cadre de la protection des zones bâtis. (Source : Grille CRPF-CG03)

Ce sont des abris que tout agriculteur devrait apprécier. En effet ces haies ralentissent le vent sur 15 à 20 fois leur hauteur. Elles permettent une hausse, selon la superficie de la parcelle, de 20 à 30% de production en lait ou en viande et diminuent le nombre de maladies pulmonaires sur les jeunes animaux. Elles engendrent un gain de fourrage du à un moindre piétinement de l'herbe lors des pluies. Les animaux restent à couvert derrière la haie et se déplacent peu dans la parcelle. De plus dans des secteurs plus ouverts où les cultures sont privilégiées on note grâce à ces haies un moindre dessèchement des plantes et un rendement augmenté de 35%.

(Source Mission Haie Auvergne)

# 3<sup>ème</sup> degré de priorité :

On notera comme haies à préserver :

-Les haies « brise-vent » dont la hauteur est supérieur à 2 mètres dans le cadre de la protection des zones bâtis. (Source : Grille CRPF-CG03)

Ce sont des abris que tout agriculteur devrait apprécier. En effet ces haies ralentissent le vent sur 15 à 20 fois leur hauteur. Elles permettent une hausse, selon la superficie de la parcelle, de 20 à 30% de production en lait ou en viande et diminuent le nombre de maladies pulmonaires sur les jeunes animaux. Elles engendrent un gain de fourrage du à un moindre piétinement de l'herbe lors des pluies. Les animaux restent à couvert derrière la haie et se déplacent peu dans la parcelle. De plus dans des secteurs plus ouverts où les cultures sont privilégiées on note grâce à ces haies un moindre dessèchement des plantes et un rendement augmenté de 35%.

(Source Mission Haie Auvergne)

### Thème complémentaire : Ressource en bois et lutte contre le réchauffement climatique :

D'un point de vue général, les haies sont des puits de carbone. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a reconnu les impacts positifs du bocage sur le climat.

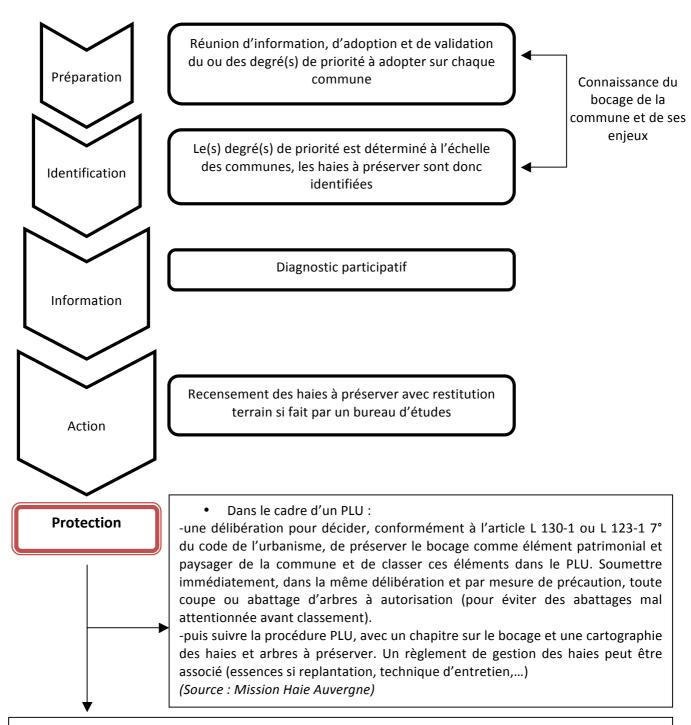
En effet, les secteurs bocagers sont 20% plus pluvieux que les secteurs ouverts en plaines. On note aussi un ralentissement important du vent dû au passage dans le réseau bocager. Le bocage permet le maintien de la ressource en eau avec captation et infiltration au niveau des talus.

Enfin le bois des haies peut être utilisé dans le cadre d'une filière « bois énergie ». Ce recours est trop peu valorisé alors qu'il représente une énergie renouvelable fortement avantageuse. Il suffit d'utiliser les copeaux et plaquettes de bois créés suite à l'entretien des haies par l'intermédiaire d'une chaudière à bois.

Ce dernier thème touche toutes les haies quelque soit leur importance en termes de biodiversité ou leur localisation. Il insiste donc sur le fait de préserver un maillage relativement dense et serré afin d'apporter un moyen de lutte contre le réchauffement climatique.

(Source Mission Haie Auvergne)

### Phasage de la mise en place de la méthodologie sur un territoire



### • Hors PLU:

- -Une délibération pour décider conformément à l'article R421-23-i du code de l'urbanisme de préserver le bocage comme élément patrimonial et paysager de la commune et de mettre en place une commission chargée d'étudier ce projet afin de procéder ensuite à une enquête publique.
- -Une délibération qui fait le point sur les travaux de la commission et décide de protéger les éléments bocagers identifiés comme prioritaires pour la commune, et qui ordonne au Maire de mettre en place une enquête publique.
- -Une délibération qui prend acte des conclusions du rapport du commissaire enquêteur; approuve un règlement de conservation des éléments de la commune identifiés comme prioritaires (règlement à préciser) et qui décide de la mise en œuvre de la préservation des paysages de la commune, à compter d'une date à préciser. Le règlement peut imposer une replantation obligatoire pour tout arasement accepté.

(Source: Mission Haie Auvergne)

# Protocole de mise en place de la méthodologie sur le territoire d'une commune ou d'une communes

La méthodologie s'applique à un territoire restreint (commune, communauté de communes). Dans un premier temps, dans le cadre d'une communauté de communes, les élus doivent adopter un degré de priorité pour chaque thème et pour chaque commune selon la pertinence qu'ils retiendront (cf. organigramme des critères pour la détermination du degré de priorité). A partir de cela, chaque commune, selon son ou ses degrés de priorité choisis, connait les haies qu'il convient de préserver en priorité sur son territoire.

Ainsi dans le cadre du choix d'un premier degré de priorité, la phase de diagnostic comprendra :

### Thème : Préservation de la qualité de l'eau

- -Le recensement du maillage hydrographique
  - Carte souvent disponible dans les chartes architecturale et paysagère, dans les communautés de communes, les mairies
- -Le recensement des points de captage
  - Se renseigner auprès des SIVOM concernés, et consulter le portail ADES, portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines

### Thème : Seuil minimal de biodiversité

- -Le recensement des haies à seuil minimal de biodiversité (5 arbres têtards sur 50mètres, 1 haie sur une parcelle de plus de 20ha (corridor écologique))
  - Prospection terrain, cartes aériennes pour repérer les zones de cultures intensives, Atlas des Znieff

### Thème: Patrimoine et paysages

- -Le recensement des chemins de randonnées
  - Itinéraires souvent disponibles auprès des Communautés de communes, des mairies, des offices de tourisme
- -Le recensement d'éléments patrimoniaux aux seins des haies (arbres fruitiers, murets de pierres sèches, sources, fontaines de dévotion, associations végétales portant à croire la présence d'anciennes voies romaines, voies royales)
  - Se renseigner auprès des communes si un inventaire du patrimoine a été réalisé, sinon se renseigner auprès de la DRAC, du service régional de l'inventaire, des archives départementales. Consulter la charte architecturale et paysagère. Prospection terrain.

### Thème : Protection climatique des voiries et du bâti

- -Le recensement des axes à fortes circulation (Routes nationales, départementales)
  - Carte IGN, comptage terrain, ou carte déjà produite notamment dans les chartes architecturales et paysagères
- -Le recensement des zones de bâti
  - Carte IGN, prospection terrain

Dans le cadre du choix d'un second degré de priorité, la phase de diagnostic comprendra :

# Thème : Préservation de la qualité de l'eau

-les éléments listés pour le choix d'un premier degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des points d'eau (Mares, étangs, lacs)
  - Renseignements auprès de la mairie; Carte IGN et photos aériennes nécessaires
- -Le recensement des fortes pentes
  - Carte IGN, Prospection terrain

### Thème: Seuil minimal de biodiversité

-les éléments listés pour le choix d'un premier degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des haies à seuil minimal de biodiversité (2 arbres têtards sur 50mètres, 1 haie sur une parcelle de plus de 10ha (corridor écologique))
  - Prospection terrain, cartes aériennes pour repérer les zones de cultures intensives, Atlas des Znieff

### Thème: Patrimoine et paysages

-les éléments listés pour le choix d'un premier degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des stabulations, des structures photovoltaïques, des zones à vocation économique
  - Renseignements auprès de la commune, carte IGN et prospection terrain

### Thème : Protection climatique des voiries et du bâti

-les éléments listés pour le choix d'un premier degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des axes secondaires de circulation (RD à faible circulation et voirie communale)
  - Carte IGN, comptage terrain, ou carte déjà produite notamment dans les chartes architecturales et paysagères
- -Le recensement des haies grand brise vent (>7m)
  - Photo aériennes, prospection terrain

Dans le cadre du choix d'un troisième degré de priorité, la phase de diagnostic comprendra :

### Thème : Préservation de la qualité de l'eau

-les éléments listés pour le choix d'un premier et d'un second degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des faibles pentes
  - Carte IGN, prospection terrain

### Thème: Seuil minimal de biodiversité

-les éléments listés pour le choix d'un premier et d'un second degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des haies à seuil minimal de biodiversité (1 arbre têtard sur 100mètres, 1 haie sur une parcelle de plus de 5ha (corridor écologique))
  - Prospection terrain, cartes aériennes pour repérer les zones de cultures intensives, Atlas des Znieff

### Thème: Patrimoine et paysages

-les éléments listés pour le choix d'un premier et d'un second degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des zones bâti
  - Carte IGN, prospection terrain

# Thème : Protection climatique des voiries et du bâti

-les éléments listés pour le choix d'un premier et d'un second degré de priorité

### Ainsi que

- -Le recensement des haies brise vent (>2m)
  - Photo aériennes, prospection terrain

Après recueil des différentes informations et des éléments permettant le diagnostic, la phase de recensement se traduira par une prospection terrain sur les différents axes de circulation de la commune (Routes, voirie communale, chemins). Une grande partie du maillage bocager pourra ainsi être soumise aux différents critères de classement. Les haies répondant au(x) degré(s) de priorité adopté(s) pour la commune seront ainsi recensées sur photographies aériennes. Un code couleur jugera du thème choisi pour le classement de chaque haie.

# Recensement des haies à préserver (Fiches terrain)

Thème : Préservation de la qualité de l'eau

# 1<sup>er</sup> degré de priorité



Haie de ripisylve (Source Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)

# 2<sup>ème</sup> degré de priorité



Haie de bord de point d'eau (<50 mètres) (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher) (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher)

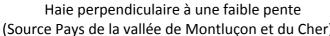


Haie perpendiculaire à une forte pente

# Recensement des haies à préserver Thème : Préservation de la qualité de l'eau

# 3<sup>ème</sup> degré de priorité







Haie proche d'un point d'eau (<200 mètres) (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher) (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher)

# Recensement des haies à préserver Thème : Seuil minimal de biodiversité

# 1<sup>er</sup> degré de priorité



Haie avec 5 arbres têtards sur 50 mètres (Source Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)



Arbres têtards (Source Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)



Haie permettant une zone relai sur une parcelle (>20ha)
(Source Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)

2<sup>ème</sup> degré de priorité

Mêmes éléments avec des critères plus restreints

3<sup>ème</sup> degré de priorité

Mêmes éléments avec des critères plus restreints

# Recensement des haies à préserver Thème : Patrimoine et paysages

# 1<sup>er</sup> degré de priorité



Haie le long d'un chemin de randonnée (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher)



Haie à caractère patrimoniale (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher)

# 2<sup>ème</sup> degré de priorité



Haie contribuant à l'intégration d'une stabulation (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher)

# 3<sup>ème</sup> degré de priorité



Haie contribuant à l'intégration d'un bâti (Source Pays de la vallée de Montluçon et du Cher)

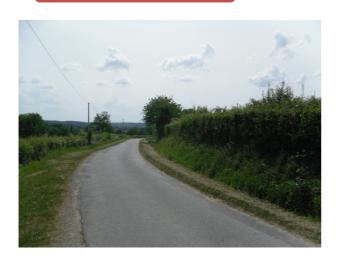
# Recensement des haies à préserver Thème : Protection climatique des voiries et du bâti

1<sup>er</sup> degré de priorité





2<sup>ème</sup> degré de priorité





# 3<sup>ème</sup> degré de priorité



	Fiche type de recenseme		
Localisation :			
	Parcelle cadastrale		
	Section cadastrale		
Adresse :			
Date du recens	sement :		

# Caractéristiques de la haie :

Photographies (vue aérienne et vue terrain) :

Longueur	
Largeur	
Hauteur	
Nombre de strates	

Thème de préservation :

Critères :

# **Localisation:**

ource : Géoportail

Parcelle cadastrale	386
Section cadastrale	В

Adresse: Sortie Sud-ouest du bourg, 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 6 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	50 mètres
Largeur	2 mètres
Hauteur	5 mètres
Nombre de strates	1 (arbustive)

Thème de préservation : Préservation de la qualité de l'eau

**Critères :** Cette haie est une ripisylve. Elle se situe au bord d'un cours d'eau et représente le dernier rempart contre les pollutions.

# Localisation :

rce : Géoportail

Parcelle cadastrale	В	
	Bastien Pszonak	
Section cadastrale ays de la	vallée de Mo <b>hill</b> uçon et du Ch	er

Adresse: Lieu dit « Brillat », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	200 mètres
Largeur	3 mètres
Hauteur	8 mètres
Nombre de strates	3

# Thème de préservation : Préservation de la qualité de l'eau

Critères : La haie est située en bas de versant de forte pente. Elle est primordiale afin d'éviter le ruissellement et un écoulement des eaux trop important. Elle possède également un rôle épurateur et dépollueur de ces eaux. Les racines captent les nitrates et les pesticides excédentaires.

# Localisation:

rce : Géoportail

Parcelle cadastrale	700	
Section <b>Sadas</b> tral <del>c</del> ays de la v	rallée de Mont <b>©</b> içon et du Che	er

Adresse: Lieux dit « Savernat », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement: 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	3 mètres
Hauteur	10 mètres
Nombre de strates	2 (arbustive et arborescente)

Thème de préservation : Préservation de la qualité de l'eau

Critères : Cette haie est à proximité directe d'un point d'eau. Elle représente un enjeu quant à la préservation de la qualité de l'eau (rôle épurateur et dépollueur).

<u>r</u>

# Localisation :

ırce : Géoportail

Parcelle cadastrale	В	
Section gadastrateays de la v	vallée de Mo <b>ମିಚି</b> çon et du Che	er

Adresse: Lieu dit « Brillat », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	1 mètre 50
Hauteur	7 mètres
Nombre de strates	3

# Thème de préservation : Préservation de la qualité de l'eau

**Critères**: La haie est située en bas de versant de faible pente. Elle possède un enjeu dans le ruissellement et l'écoulement des eaux. Elle possède également un rôle épurateur et dépollueur de ces eaux. Les racines captent les nitrates et les pesticides excédentaires.

# Localisation :

rce : Géoportail

Parcelle cadastrale	<b>566</b> Bastien Pszonak	
Section sadastralpays de la	vallée de Mon¶uçon et du Ch	er

Adresse : Lieu dit « Le Moulin de Bartillat », étang de Bartillat, 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	2 mètres
Hauteur	10 mètres
Nombre de strates	2

# Thème de préservation : Préservation de la qualité de l'eau

**Critères**: La haie est située à proximité d'un étang (<200 mètres). Elle possède un rôle épurateur et dépollueur des eaux de ce point d'eau. Les racines captent les nitrates et les pesticides excédentaires.

- - - - -

# Fiche de recensement : Haie à préserver

		ı

# Localisation :

ırce : Géoportail

Parcelle cadastrale	<b>C</b> Bastien Pszonak	
Section <b>Sadast</b> ral <b>E</b> ays de la t	vallée de Mo <b>≋tig</b> gon et du Che	er

**Adresse :** Chemin de randonnée à l'Est de Saint Martinien et qui débute à proximité d'un abri bus sur la D242, 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	200 mètres
Largeur	1 mètre 50
Hauteur	10 mètres
Nombre de strates	3

Thème de préservation : Seuil minimal de biodiversité

**Critères**: La haie est relativement riche en termes de biodiversité puisqu'elle possède plusieurs arbres têtards relativement âgés et qui ne sont plus entretenus. Ces arbres comportent des cavités qui sont idéales pour de nombreuses espèces.

### I 1----

# Fiche de recensement : Haie à préserver

# Localisation :

Parcelle cadastrale	636	
Section cadastral pays de la	vallée de Mon <b>G</b> uçon et du Ch	er

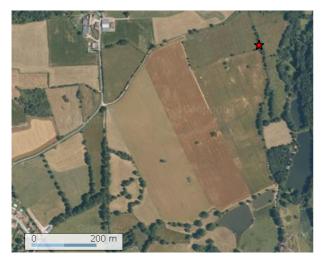
rce : Géoportail

Adresse : Terrain nommé le « Peu de la Chaux », au sud du lieu dit « La Chaux » 03380

Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	2 mètres 50
Hauteur	7 mètres
Nombre de strates	1 (arbustive)

Thème de préservation : Seuil minimal de biodiversité

**Critères**: La haie est située au cœur d'une parcelle de culture. Elle est primordiale afin d'assurer un corridor pour les espèces voulant la traverser.

# **Localisation:**

Parcelle cadastrale	452
Section cadastrale	В

Adresse: La Croix Fort, 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 6 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	1 mètre
Hauteur	10 mètres
Nombre de strates	3

Thème de préservation : Patrimoine et paysages

**Critères :** Cette haie est située le long d'un chemin de randonnée. D'un point de vue touristique et paysager il serait nécessaire de la préserver.

# Localisation :

rce : Géoportail

Parcelle cadastrale	<b>206</b> Bastien Pszonak
Section cadastrale	D

Adresse: Lieu dit « Bartillat », Rue du château, 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	1 mètre
Hauteur	1 mètre 50
Nombre de strates	1 (basse)

Thème de préservation : Patrimoine et paysages

**Critères**: Une source captée dite « fontaine de dévotion » est inclus dans la haie. Ce trait patrimonial est un témoignage du passé et il est nécessaire de préserver la haie qui l'entoure.

. . . . .

# Fiche de recensement : Haie à préserver

•	
•	
•	
•	
•	
•	
•	

# Localisation:

ce : Géoportail

Parcelle cadastrale	782	
Section sadastrale ays de la	vallée de Montiuçon et du Ch	er

Adresse: Lieu dit « Bartillat », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	50 mètres
Largeur	1 mètre
Hauteur	1 mètre 50
Nombre de strates	1 (basse)

Thème de préservation : Patrimoine et paysages

**Critères** : Cette haie permet l'intégration paysagère de la stabulation située en contrebas.

Bastien Pszonak

# Fiche de recensement : Haie à préserver

ce : Géoportail

# Localisation:

Parcelle cadastrale	230	
Section SadastralPays de la	vallée de Mon <b>9</b> uçon et du Ch	e

Adresse: Vue de la D242, Lieu dit « Bartillat », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	2 mètres
Hauteur	10 mètres
Nombre de strates	3

Thème de préservation : Patrimoine et paysages

**Critères :** Cette haie permet l'intégration paysagère du bâti. Par ailleurs, elle est exposée au vent du Nord et protège les habitations situées en contrebas.

. . . . . .

# Fiche de recensement : Haie à préserver

<u>r</u>

urce : Géoportail

Parcelle cadastrale	<b>417</b> Bastien Pszonak	
Section ஆகுத்தவில் ays de la	vallée de Mor <b>R</b> luçon et du Ch	er

Adresse: La Croix Fort, 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	200 mètres
Largeur	1 mètre
Hauteur	1 mètre 50
Nombre de strates	1 (basse)

Thème de préservation : Protection climatique des voiries et du bâti

**Critères**: Cette haie est située proche d'un axe majeur de la commune (D242). Il est nécessaire de la préserver afin notamment d'éviter la formation des congères en hiver.

-- - -

# Fiche de recensement : Haie à préserver

1		
1		
1		
1		
1		
1		
1		
1		
1		
1		
1		

# Localisation :

ource : Géoportail

Parcelle cadastrale	772	
	Bastien Psz	onak
Section cad <b>ætiale</b> : Pays de	e la vallée de <b>P</b> iontluçon et du	Cher

Adresse: Lieu dit « Bartillat », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	1 mètre 50
Hauteur	2 mètres 50
Nombre de strates	1

Thème de préservation : Protection climatique des voiries et du bâti

**Critères**: La haie est inclinée de telle sorte à protéger des vents de l'Ouest et du Nord, les bâtiments agricoles situés en contrebas.

. . . . .

# Fiche de recensement : Haie à préserver

# Localisation :

ce : Géoportail

Parcelle cadastrale	В	
	Bastien Pszonak	
Section cadastrale ays de la	vallée <b>de Mbhl/dộch lè</b> t du Ch	er

Adresse: Voie communale, Lieu dit « La Chaux », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 9 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	200 mètres
-	
Largeur	1 mètre 50
Hauteur	2 mètres
Nombre de strates	1

Thème de préservation : Protection climatique des voiries et du bâti

**Critères**: Cette haie permet la protection de la voirie afin d'éviter la formation de congères.

Bastien Pszonak

# Fiche de recensement : Haie à préserver

# **Localisation:**

ırce : Géoportail

Parcelle cadastrale	499	
Section sadastraleays de la	vallée de Mon <b>P</b> uçon et du Ch	er

Adresse: Vue de la D342, Lieu dit « Fougère », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	3 mètres
Hauteur	8 mètres
Nombre de strates	2

Thème de préservation : Protection climatique des voiries et du bâti

**Critères**: Cette haie est un « grand brise-vent » et son exposition permet de ralentir les vents d'Ouest.

. . . . . .

# Fiche de recensement : Haie à préserver

# **Localisation:**

Parcelle cadastrale	641	
	Bastien Pszonak	
Section cadastrale ays de la	vallée de Montiuçon et du Ch	er

ırce : Géoportail

Adresse: Lieu dit « La Chaux », 03380 Saint-Martinien

Date du recensement : 10 mai 2011

# Photographies (vue aérienne et vue terrain) :





# Caractéristiques de la haie :

Longueur	100 mètres
Largeur	1 mètre 50
Hauteur	5 mètres
Nombre de strates	1

Thème de préservation : Protection climatique des voiries et du bâti

**Critères**: Cette haie est un « brise-vent » et son exposition permet de ralentir les vents d'Ouest.